



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2016

L'an deux mille seize, le 12 avril à 20h00, le Conseil Municipal de la commune de Nonglard, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle des fêtes.

Présents : Christophe GUITTON, Daniel AUDIBERT, Chantal MACQUET, Marie-Noëlle MINARD, Thierry DUFOUR, Dominique BOUVET, Laurence NIQUET, Bénédicte VIVIAN, François FOSSOUX
Représentés : Christelle COMBET (pouvoir à Daniel AUDIBERT), Eric PIERRE (pouvoir à Bénédicte VIVIAN)

Absents excusés: Yoan MAZZA, Jean-Philippe TAVARES

Secrétaire de séance : Daniel AUDIBERT

Ordre du jour :

- 1° Approbation du procès verbal du conseil municipal du 23 février 2016
- 2°- Affectation du résultat de fonctionnement 2015
- 3°- Vote des taux de la fiscalité locale
- 4°- Budget principal 2016
- 5°- Participation au financement des frais d'intendance de la psychologue scolaire
- 6°- Réciprocité scolaire
- 7°- Attribution d'un marché de maîtrise d'œuvre pour la sécurisation et la rénovation de la Route du Juiliard et demande de subventions
- 8°- Achat d'un radar pédagogique
- 9°- Curage des réseaux d'eaux pluviales route de Sillingy
- 10°- Autorisations d'urbanisme
- 11°- Complément sur l'opération de restauration du Marais de Nyre
- 12°- Complément pour le chantier de l'école
- 13° Informations diverses

Le quorum étant atteint, Christophe GUITTON, Maire, ouvre la séance.

1° Approbation du procès verbal du conseil municipal du 23 février 2016

Chaque conseiller a été destinataire du procès verbal de la réunion du conseil municipal du 23 février 2016.

Le Conseil après avoir délibéré approuve le procès verbal.

Ont voté pour : l'ensemble des conseillers

Se sont abstenus : néant

Se sont opposés : néant

2° - Affectation du résultat de fonctionnement 2015

M Daniel AUDIBERT, rapporteur expose :

Vu le Compte administratif de l'exercice 2015 faisant apparaître un résultat de fonctionnement du Budget principal excédentaire de **116 226.73 euros**

Il est proposé au Conseil Municipal :

D'affecter **50 000,00 euros** en recette de la section d'Investissement du Budget Principal 2016 et le solde, soit **66 226.73 euros** à la section de Fonctionnement du Budget Principal 2016, à la ligne budgétaire 002

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, adopte cette délibération

Se sont opposés : néant

Se sont abstenus : néant

Ont voté pour : l'ensemble des conseillers

Délibération 2016-09

3° - Vote des taux de la fiscalité locale

M Daniel AUDIBERT, rapporteur expose au Conseil Municipal que les bases d'impositions prévisionnelles pour 2016 s'établissent comme suit :

Taxe d'habitation : 853 400,00 euros

Taxe foncière sur les propriétés bâties : 519 600,00 euros

Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 12 600,00 euros

Il est rappelé que les Taux d'imposition 2015 étaient de :

Taxe habitation 17,14%

Foncier bâti : 11,33%

Foncier non bâti : 51,55%

En cas de maintien des taux, le produit des 3 taxes s'élèverait donc à : 211 639,00 euros.

Il est également rappelé que la dotation de l'Etat (DGF) pour la commune de Nonglard passe de 59 419.00 € à 40 900.00 € soit une baisse d'environ 18 500.00 €.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de fixer les taux d'imposition pour l'année 2016 à :

Taxe habitation 17,83%

Foncier bâti : 11,78%

Foncier non bâti : 53,61%

Le produit attendu est donc de **220 125.00 €**.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, adopte cette délibération

Se sont opposés : François FOSSOUX, Laurence NIQUET

Se sont abstenus : néant

Ont voté pour : les autres conseillers

Délibération 2016- 10

4° - Budget principal 2016

M Daniel AUDIBERT, rapporteur expose :

Après exposé des dépenses et recettes attendues pour l'exercice budgétaire 2016

Il est proposé au Conseil Municipal de voter le budget par nature, en section de fonctionnement et en section d'investissement chapitre par chapitre selon le détail ci-dessous :

FONCTIONNEMENT

LIBELLES	DEPENSES	LIBELLES	RECETTES
Ch. 11 Charges à caractère général	210 180.00	Ch. 13. Atténuation des charges	0.00
Ch. 12 Charges de personnel	163 950.00	Ch. 70. Produits de service	38 200.00
Ch. 65 Autres charges	41 850.00	Ch. 73 Impôts et taxes	316 800,00
Ch.66 Charges financières	10 680.00	Ch. 74 Dotations et participations	106 050,00
		Ch.75 Autre produits	22 500,00
Ch. 14. Atténuation de produits	31 250.00	Ch.76 Produits financiers	0.00
		Ch.77 Produits exceptionnels	250,00
		R. 002 Résultat reporté	66 226.73
Ch. 023 virement	92 116.73	042 Opération d'ordre	
Totaux section Fonctionnement	550 026,73		550 026,73

INVESTISSEMENT

LIBELLES	DEPENSES	LIBELLES	RECETTES
Ch. 16. Remboursement emprunts	32 500,00	Ch. 10 Dotations, fonds divers	89 400.00
Ch. 20. Immobilisations incorporelles	132 900.00	Ch.13 Subventions d'investissement	499 780.00
Ch. 21 Immobilisations corporelles	176 206.00	Ch. 16 Emprunts et dettes assimilés.	499 567.30
Ch. 23 Immobilisations en cours	940 000.00	040 Opération d'ordre	92 116.73
Ch. 040 Opération d'ordre		R001 Résultat reporté	100 741.97
Total section Fonctionnement	1 281 606.00	Total section Investissements	1 281 606.00

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, adopte cette délibération

Se sont opposés : néant

Se sont abstenus : néant

Ont voté pour : l'ensemble des conseillers

Délibération 2016- 11

5° - Participation au financement des frais d'intendance de la psychologue scolaire

Rapporteur, Marie-Noëlle MINARD :

L'école élémentaire du Marais accueille dans ses locaux le bureau d'un psychologue scolaire. Dans l'exercice de sa mission, ce dernier a besoin de faire l'acquisition de matériel pédagogique, ceux-ci étant jusqu'ici uniquement à la charge de la commune de la Balme de Sillingy.

Or, selon le périmètre d'intervention définie par l'académie de Grenoble, ce psychologue scolaire est appelé à se rendre et à utiliser ce matériel dans des établissements scolaires hors du territoire communal.

Il convient donc d'établir une convention de participation aux frais d'achat de matériel pédagogique de ce service avec les communes concernées.

Le coût d'acquisition du matériel variant d'une année scolaire sur l'autre, la demande de participation se fera a posteriori, au prorata du nombre d'élève fréquentant les écoles de chaque commune.

La convention (jointe en annexe) sera signée pour une durée indéterminée et pourra être dénoncée par les communes signataires dans la mesure où le psychologue scolaire n'interviendrait plus dans leurs établissements.

Précision étant ici faite que ladite convention sera actualisée à l'occasion de chaque rentrée scolaire compte tenu des effectifs des écoles élémentaires.

Le conseil municipal est appelé à :

- approuver les termes et notamment les dispositions financières de la convention.
- donner tous pouvoirs à monsieur le maire à l'effet de signer ladite convention, dont une copie sera jointe à la présente délibération, ainsi que tout document affairant à son application.

Le Conseil après avoir délibéré donne un avis favorable à cette proposition

Ont voté pour : l'ensemble des conseillers

Se sont abstenus : néant

Se sont opposés : néant

Délibération 2016-12

6° - Réciprocité scolaire

Rapporteur Madame Marie-Noëlle MINARD,

Dans le cadre de la réciprocité des crédits scolaires entre collectivités, il convient de fixer la participation de la commune où se trouve domicilié l'enfant qui, pour raison prioritaire, est scolarisé à l'école maternelle ou élémentaire de Nonglard.

Dans un souci d'uniformisation des coûts et suite à un accord entre les maires de la Communauté de Communes Fier et Usse, il est proposé de pratiquer les tarifs suivants :

- Pour un élève résidant sur le territoire intercommunautaire, la somme de 50.00 € sera demandée à la commune de résidence.
- Pour un élève résidant hors du territoire intercommunautaire, la somme de 70.00€ sera demandée à la commune de résidence.

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter ces propositions.

Le Conseil après avoir délibéré donne un avis favorable à cette proposition

Ont voté pour : l'ensemble des conseillers

Se sont abstenus : néant

Se sont opposés : néant

Délibération 2016-13

7° - Attribution d'un marché de maîtrise d'œuvre pour la sécurisation et la rénovation de la Route du Juiliard et demande de subventions

Rapporteur Thierry DUFOR

Vu la consultation engagée pour le choix d'un maître d'œuvre pour la réalisation de la sécurisation et de la rénovation de la route du Juiliard, réalisé conformément à la délibération du 23 février 2016,

Vu les offres obtenues auprès de trois cabinets de maîtrise d'œuvre compétent,

Vu le choix proposé par la commission travaux,

Il est proposé au Conseil Municipal

-d'engager l'opération de rénovation de la route du Juiliard

- de d'inscrire au budget les crédits nécessaires
- de retenir le cabinet « Atelier d'Etudes des Déplacements et d'Ingénierie » (AEDI) pour réaliser : l'étude préalable, la consultation des entreprises, le suivi des marchés et le suivi du chantier, pour un coût global TTC de 22 692.00 €
- d'autoriser M le Maire à signer le marché avec la société AEDI
- d'autoriser M le Maire à solliciter les subventions possibles et notamment auprès du département de la Haute-Savoie pour la réalisation des travaux.
- d'autoriser M le Maire à solliciter le SYANE pour l'étude liée à l'éclairage public.

Le Conseil après avoir délibéré donne un avis favorable à cette proposition

Ont voté pour : l'ensemble des conseillers

Se sont abstenus : néant

Se sont opposés : néant

Délibération 2016-14

8° - Acquisition d'un radar pédagogique

Rapporteur Thierry DUFOUR

La commission travaux a fait chiffrer l'achat d'un radar pédagogique mobile aux fins de rappeler aux automobilistes leur vitesse dans la traversée de notre commune. Ce devis s'élève à environ 3000 €. La commission travaux ayant rendu un avis mitigé,

Il est proposé au conseil municipal d'acquérir ce matériel.

Le Conseil après avoir délibéré donne un avis favorable à cette proposition

Se sont abstenus : néant

S'est opposée : 1

Ont voté pour : les autres conseillers

9° - Curage des réseaux d'eaux pluviales route de Sillingy

Rapporteur Thierry DUFOUR

Constatant que l'ensemble des traversées d'eaux pluviales (10) sous la Montagne sont obstruées empêchant l'évacuation des eaux et entraînant une détérioration des enrobés,

Il est proposé au conseil municipal d'engager des travaux de curage de l'ensemble des traversées et de mandater la commission travaux pour choisir un prestataire après consultation, dans la limite de 5000.00 €.

Le Conseil après avoir délibéré donne un avis favorable à cette proposition

Ont voté pour : l'ensemble des conseillers

Se sont abstenus : néant

Se sont opposés : néant

10° - Autorisations d'urbanisme

Rapporteur Christophe GUITTON

Les dossiers d'urbanisme sont présentés.

Dossiers ayant fait l'objet d'un avis :

Arrêté favorable pour un Permis de construire pour la rénovation d'un bâtiment avec trois logements, route du Chef-Lieu - Karine DEVILLE (PC 74.202.15.0012)

Arrêté favorable pour un Permis de construire pour la création d'un garage double, chemin de Vaulx - Denis NARSES (PC 74.202.16.0001)

Certificat de non-opposition à une déclaration préalable pour un aménagement de combles, montée du Château - Marie-Christine DEMIAUX (DP 74.202.16.0002)

Dossiers en cours d'instruction :

Demande de **permis de construire** pour une villa situé impasse de Bocher - Johann REZKA (PC 74.202.16.0002)

Demande de **permis de construire** pour une villa situé impasse de Bocher - Andreas SANCHEZ VEGAS (PC 74.202.16.0003)

Demande de **permis de construire** pour une villa situé impasse de Bocher - Grégory GAUET (PC 74.202.16.0004)

Demande de **permis de construire** pour une villa situé impasse de Bocher - Frédéric HETZEL (PC 74.202.16.0005)

Demande de **permis de construire** pour une villa situé impasse de Bocher - Maxime DUBOIS (PC 74.202.16.0006)

Demande de **permis de construire** pour une villa situé impasse de Bocher - Jérémy CHELGUI (PC 74.202.16.0007)

Demande de **permis de construire** pour une villa situé impasse de Bocher - Stéphan CHAPPAZ (PC 74.202.16.0008)

Demande de **permis de construire** pour une villa situé impasse de Bocher - Sébastien AMBERT (PC 74.202.16.0009)

Déclaration préalable pour une rehausse de toiture avec aménagement de combles situé route du Juiliard - Emmanuel DE CHIARA (DP 74.202.16.0003)

Déclaration préalable pour un abri de jardin situé montée du Château - SCI JOY (DP 74.202.16.0004)

11° - Complément sur l'opération de restauration du Marais de Nyre

Rapporteur Christophe GUITTON

Vu le plan gestion approuvé du Marais de Nyre par le conseil municipal dans sa séance du 28 octobre 2014,

Vu l'exposé d'Asters sur les modifications qu'il conviendrait d'apporter au plan de gestion suite à l'étude hydraulique, à savoir les travaux de remise en eaux du marais et la mise en œuvre du plan de sensibilisation,

Vu le coût engendré par cette opération évalué à 19 350.00 € TTC subventionné à hauteur de 13 386.00 €.

Il est proposé au Conseil Municipal

- d'engager les travaux de remise en eaux du marais
- de d'inscrire au budget les crédits nécessaires
- de rappeler que la consultation à engager est prévu au contrat d'Asters
- d'autoriser M le Maire à signer le marché avec la société qui sera retenue
- d'autoriser M le Maire à solliciter les subventions possibles, notamment auprès du département de la Haute-Savoie et de l'Agence de l'eau.

Le Conseil après avoir délibéré donne un avis favorable à cette proposition

Se sont abstenus : 2 (Marie-Noëlle Minard, Dominique Bouvet)

Se sont opposés : 3 (François Fossoux, Thierry Dufour, Laurence Niquet)

Ont voté pour : les autres conseillers

Délibération 2016-15

12° - Complément pour le chantier de l'école

Rapporteur Christophe GUITTON

A la demande des enseignants souhaitant disposer de rangements supplémentaires dans la nouvelle école,

Vu le projet de réalisation de caissons de rangements sous les fenêtres côté sud,

Vu le devis de l'entreprise DDM titulaire du lot menuiserie d'un montant de 6300.00 € HT, soit 7560.00 € TTC,

Rappelant que le Maire a une délégation de signature pour les marchés inférieurs à 15 000.00 € HT, Il est proposé au Conseil Municipal au conseil municipal de valider ce devis.

Le Conseil après avoir délibéré donne un avis favorable à cette proposition

Ont voté pour : l'ensemble des conseillers

Se sont abstenus : néant

Se sont opposés : néant

13° Informations diverses

Chantier du GAEC

Rapporteur Christophe GUITTON

Pendant le mois de mars, le trafic des poids-lourds déversant du remblai sur le chantier du GAEC de Planchamp, s'était fortement intensifié, en relation avec le chantier de l'ancien hôpital d'Annecy. Cet épisode est maintenant terminé. Toutefois la Commune a souhaité convoquer l'entreprise Perillat qui gère ces dépôts, autorisés par un permis de 2014. Une rencontre a eu lieu le 24 mars. L'entreprise a pris les engagements suivants : après prise d'arrêtés ad-hoc par la Commune, l'entreprise installera les signalisations pour la pose d'un stop, en bas de la route de Quincy au carrefour de Monthoux, pour la signalisation d'une limite à 30 km/h de l'entrée d'agglomération route de Quincy, jusqu'au bas de la montée du Château. En sus l'entreprise comblera les bas côtés de la route de Quincy et fera effectuer des balayages des routes autant que nécessaire pendant toute la durée du chantier. En fin de chantier l'entreprise fera les reprises d'enrobé nécessaires, là où celui-ci aura été dégradé.

Déclarations d'intention d'aliéner

Le Maire informe le conseil qu'il a reçu une déclaration d'intention d'aliéner pour les parcelles A1444-1454-1460 impasse de Bocher d'une surface de 239 m² au prix de 126.000 €. Le Maire avise le conseil qu'il n'a pas exercé le droit de préemption de la Commune.

Le Maire informe le conseil qu'il a reçu une déclaration d'intention d'aliéner pour un appartement montée du Château d'une surface de 43 m² au prix de 173.000 €. Le Maire avise le conseil qu'il n'a pas exercé le droit de préemption de la Commune.

Le Maire informe le conseil qu'il a reçu une déclaration d'intention d'aliéner pour un terrain Route du Chef Lieu d'une surface de 23 m² au prix de 10.000 €. Le Maire avise le conseil qu'il n'a pas exercé le droit de préemption de la Commune.

Benne à verre

Une benne à verre supplémentaire a été installée sur le parking de l'espace jeux. Elle est à votre disposition pour la pose des bouteilles et verres recyclables.

Adduction d'eau Nyre-Comète

Le chantier se déroule rapidement, la partie sous la voie communale 201 est quasi terminée, et la partie sous le chemin des Savus est réalisée à plus de 50%.

Adduction d'eau Planchamp

Le chantier est terminé. Une borne incendie a été installée au sommet de la route de Planchamp.

Chantier de l'école

Les chapes au dessus du réseau de chauffage sont terminées. Le chauffage a été activé et la VMC mise en route. Les façades et la végétalisation sont en cours de réalisation.

Relais d'assistants maternels de la CCFU

Le relais d'assistants maternels (RAM) est maintenant en place à la maison des services de la CCFU, 4 rue Colle Umberto à la Balme de Sillingy. Il est destiné à accueillir les parents à la recherche d'un mode de garde pour leurs enfants, et à soutenir les assistants maternels en place ou futurs dans leurs démarches, leur formation ou leur organisation. Mme Claudia SCHEMANN a été embauchée par la CCFU pour ce faire. Vous pouvez la joindre au 04.80.73.00.23. Plus de renseignements sur le site de Nonglard ou de la CCFU.

Plan d'alignement des Savus

Suite au jugement rendu par la cours d'appel de Chambéry, concernant l'indemnité d'expropriation des époux Poncet, les dites personnes ont saisi la cour de cassation. La commune a retenu un avocat pour défendre ses intérêts. Le coût des honoraires s'élève à 4 560.00 € TTC.

Journée de l'environnement

Le 2 avril s'est tenue la Journée de l'environnement. Comme à l'habitude, l'objectif était d'opérer un nettoyage-ramassage des bas-côtés de la voirie. Malgré une participation en baisse, un ramassage « productif » a été fait sur toute la route de Sillingy. Le conseil remercie les participants de leur implication.

Chenilles processionnaires

Nous voyons apparaître cette année des chenilles processionnaires dans les pins. Les propriétaires des parcelles ont devoir de couper les branches infestées et de les brûler avant l'éclosion des nids.

Reprise d'enrobé sur la route départementale 14

Le département réalise en ce moment la reprise des enrobé de la route départementale 14 (route de Lovagny) du carrefour avec la route des Juiliard jusqu'à la sortie de l'agglomération.

Rappel concernant les interdictions de brûler les déchets verts

Il est rappelé que les déchets de haies, pelouses ou tailles sont des déchets ménagers et que leur brûlage est interdit. En sus, un arrêté préfectoral précise que le brûlage des plantes sur pied est interdit (écobuage). Tout contrevenant peut-être verbalisé.

Stationnements gênants

Il est rappelé qu'il est interdit de stationner les véhicules sur les trottoirs, dans les intersections, dans les courbes et chaque fois que le stationnement gêne la circulation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

AGENDA

Vide-grenier : Le CAN organise un vide-grenier et petit marché de producteurs locaux le **24 avril**.
Inscription sur le site : nonglardanimations.fre.fr, contact : Nadine 04.50.60.79.31/Jeanine : 04.50.60.54.68

Randonnée VTT de la Montagne d'Age : Le cyclo-club de la Mandallaz organise sa randonnée VTT le **1^{er} mai** à partir de 13 h au départ de Sillingy avec parcours notamment sur la commune de Nonglard.

Animation espace naturel sensible : organisé par ASTERS le **14 mai**. Visite de différents sites dont le marais de Nyre à Nonglard.

Vente de fleurs : organisé par l'APE. Délai des commandes le 30 avril et récupération le samedi **14 mai** dans la cour de l'école.

Fête des mères : Le conseil accueillera la population à l'occasion de la fête des mères le **3 juin** à 18 h 30 à la salle des fêtes